

Séance publique du 12 juin 2007

Délibération n° 2007-4169

commission principale : développement économique

objet : **Subvention versée à l'association Tendance Presqu'île - Convention 2007**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 mai 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Presqu'île de Lyon était, en 2005, le 3^e pôle commercial de l'agglomération lyonnaise en terme de chiffre d'affaires (436M€) après le pôle de la Porte des Alpes (506 M€) et celui de la Part-Dieu (463 M€). Il rassemble environ 2 200 commerces et dispose d'une zone de chalandise d'environ 2 millions d'habitants.

Le principe de revitalisation des centralités et la mise en place d'un manager de centre-ville

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur d'urbanisme commercial 2004-2010 (Sduc), la Communauté urbaine a fait de la revitalisation de ses centres-villes une priorité en liaison avec ses partenaires. La fonction de management de centre-ville est une réponse à cette problématique en coordonnant les efforts, les ressources et la communication des acteurs du centre-ville. L'objectif est d'obtenir le consensus le plus large possible, promouvoir et valoriser ce marché et rechercher de nouveaux investisseurs. La gestion de centre-ville est un système de gestion neutre qui réunit l'ensemble des acteurs économiques du centre-ville. Il s'agit d'organismes publics (l'Etat, la Région, la Commune, la Communauté urbaine, les chambres consulaires, la Poste, l'Office de tourisme, l'Opac, etc.) comme d'entreprises privées (les commerçants, les cinémas, les agences bancaires et immobilières, les sociétés de transport et de stationnement, les acteurs culturels, etc.).

En 2003, le groupe de pilotage, composé de la Communauté urbaine, de la chambre de commerce et d'industrie de Lyon, de la chambre de métiers du Rhône et de l'Etat, a confié à une association spécialisée dans la mise en place au niveau européen de dispositifs de gestion de centre-ville, une mission d'expertise afin de formaliser la démarche sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine. A l'issue de cette étude, la Presqu'île est apparue comme un site pertinent pour développer un projet de gestion unifiée car disposant :

- d'un potentiel commercial conséquent avec une zone de chalandise très importante,
- d'associations de commerçants structurées, représentatives et prêtes à s'investir,
- d'une volonté forte de la mairie de Lyon de développer ce type de démarche,
- d'une position stratégique pour l'image internationale de l'agglomération lyonnaise.

L'année 2005 a permis de valider le principe de gestion de centre-ville dans la Presqu'île et de finaliser le montage et la structuration de l'association. La création de l'association loi 1901 Tendance Presqu'île est apparue comme la solution la plus adéquate à la mise en place d'un manager de centre-ville. Cette association a vu le jour en avril 2006 et s'est accompagnée du recrutement, le 25 septembre, du manager de centre-ville puis de la chargée de communication. A la suite de la délibération du Conseil communautaire n° 2006-3361 en date du 2 mai 2006, une convention financière a été signée le 28 août 2006 entre la Communauté urbaine et l'association Tendance Presqu'île pour une durée de un an.

Le manager de centre-ville a donc pour mission de mettre en œuvre le plan de développement de la Presqu'île regroupant une vingtaine d'actions en s'appuyant sur les partenaires du projet. Les missions du manager sont donc organisées autour de quatre grands axes :

- structurer le tissu économique autour d'un projet commun,
- proposer de nouveaux services à la clientèle,
- améliorer le fonctionnement du site,
- développer l'attractivité du site.

Les réalisations d'octobre 2006 à mars 2007

- sensibiliser au management de centre-ville et rechercher des adhérents : recrutement d'une chargée de communication, animation du partenariat, sensibilisation au concept de management de centre-ville (plus de 60 rendez-vous auprès d'acteurs publics et plus de 400 rendez-vous qualifiés auprès d'acteurs privés),
- développer la part des fonds privés dans l'association : la mise en place de l'association et d'une démarche commerciale active ont permis de valider le concept de management de centre-ville auprès du secteur privé avec l'adhésion de 12 membres représentant les secteurs bancaire, immobilier, des loisirs, commercial et des unions commerciales. Le montant dégagé auprès des partenaires privés s'élève à 26 300 €. Ces participations permettent de mettre en place les actions du plan de développement de la Presqu'île (budget d'investissement de l'association),
- développer l'image de la Presqu'île comme territoire d'implantation : le travail réalisé a permis d'établir la stratégie de communication en créant un logo, une charte graphique et une plaquette de communication diffusée à 1 000 exemplaires. La présence au salon du marché des professionnels de l'immobilier commercial (Mapic), tout comme les articles de presse et la mise en ligne en mars 2007 du site Internet Tendence Presqu'île permettent de valoriser ce territoire comme lieu d'implantation commerciale,
- développer les déplacements doux : Tendence Presqu'île a mis en place deux partenariats, l'un avec l'entreprise Cyclopolitain et l'autre avec l'association La Voiture autrement. Ces partenariats ont été contractualisés et nécessitent d'être mis en application en 2007 dans l'objectif de développer les modes doux sur la Presqu'île. La réflexion plan de déplacement entreprises a été engagée début 2007 en liaison avec l'Ademe, la Région, la Communauté urbaine et la ville de Lyon,
- créer de nouveaux services : l'action favoriser l'accessibilité des personnes à mobilité réduite est en cours d'élaboration en liaison étroite avec la ville de Lyon. Cette action consiste à sensibiliser les commerçants à la mise en accessibilité de leurs locaux et à proposer la fourniture de rampes d'accès aux commerces non accessibles ayant obtenu le label délivré par la ville de Lyon. La séance de labellisation se tiendra courant 2007,
- créer des événements en Presqu'île : Tendence Presqu'île a organisé deux soirées Business In Presqu'île sur le thème du design et de l'aménagement des commerces (6 février 2007) et de la vente en ligne (29 mars 2007).

Plan de financement prévisionnel du fonctionnement de l'association en 2007 :

Charges		Produits	
Masse salariale		Subventions	
salaires	51 708 €	Ville	50 000 €
charges	51 244 €	Communauté urbaine	15 000 €
fonctionnement		appel à projet (Etat)	45 000 €
frais de fonctionnement	17 648 €	chambre de commerce et d'industrie de Lyon	10 000 €
		Chambre des métiers	600 €
total	120 600 €	total	120 600 €

Ces dépenses recouvrent le financement des postes de manager et de chargé de communication qui mettent en œuvre le plan de développement de la Presqu'île.

Le programme d'actions prévisionnel 2007

La deuxième partie de l'année 2007 sera consacrée à la structuration de l'association et à l'élaboration avec les partenaires d'un projet de développement pour la Presqu'île de Lyon. Ce programme sera réalisé grâce à la mise en place des actions suivantes :

- développer le partenariat privé : l'objectif est d'atteindre 60 000 € de fonds privés collectés d'ici fin 2007. Il conviendra d'intégrer au dispositif les grandes enseignes nationales, de développer la représentativité de l'association auprès du commerce de proximité et, enfin d'établir un partenariat fort avec les grands acteurs privés tel que LPA, Vinci, Decaux, Sytral, etc.,
- développer le marketing et la communication : l'enjeu en 2007 sera de développer l'attractivité et le contenu du site Internet tout comme de lancer un plan de communication auprès du grand public sur l'offre commerciale de la Presqu'île,
- développer les déplacements doux : il s'agit de développer les partenariats mis en place avec Cyclopolitain et La Voiture autrement et d'aboutir à des préconisations sur la démarche plan de déplacement entreprises (PDE),
- créer de nouveaux services : il convient de mettre en œuvre l'action favoriser l'accessibilité des personnes à mobilité réduite par la labellisation des commerces volontaires puis la fourniture de rampes d'accès. Tendance Presqu'île a également pour objectif de poursuivre son travail visant, à terme, la mise en place opérationnelle de la boutique de services,
- créer des événements en Presqu'île : Tendance Presqu'île mettra en place deux nouvelles animations visant à relayer dans les commerces les grands événements de la vie de la cité (par exemple : Biennale de la danse, fête des lumières, etc.).

De manière transversale aux actions proposées, l'association Tendance Presqu'île travaillera à la définition d'indicateurs d'évaluation de la démarche engagée.

Indicateurs d'évaluation :

- réalisation du programme d'actions prévisionnel 2007,
- participation du secteur privé au sein de la structure de management de centre-ville (nombre d'adhérents et montant des adhésions) ;

Vu ledit dossier

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Décide le versement d'une subvention de 15 000 € à l'association Tendance Presqu'île pour l'année 2007.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention 2007.

3° - La dépense de 15 000 € sera imputée aux crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 0868.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,